

Change to the Fund « TOBAM Bitcoin Enhanced Fund »:

We would like to inform you that TOBAM, the Management Company of TOBAM Bitcoin Enhanced Fund (the "Fund") has changed the documentation of the Fund as follows:

- Modification of section "2. Description of the derivatives used to achieve the investment objective with":
 - o Addition of equity risk as risks which the Fund manager may seek to mitigate.
 - o Addition of arbitrage as type of trading.
 - o Addition of callable/puttable bonds, futures on equities, options on equities and swaps on equities and forwards in the type of instruments used.
- Modification of section "6. For temporary purchases and sales of securities":
 - o Addition of optimisation of income and the Fund's performance in the type of trading.
- Suppression of BITGO Trust as custodian of the Bitcoin.
- Clarification and extension of the valuation rules. Options traded on a regulated or similar market are now explicitly mentioned alongside financial futures to be valued using the same methodology.
- Introduction of the Management Company's discretion to waive or reduce the minimum initial subscription amount for any subscriber.

These changes are not subject to the approval of the Autorité des Marchés Financiers (AMF).

These changes will enter into effect on 12/10/2026.

All the other characteristics of your Fund remain unchanged.

We remind you of the importance to read the documentation of the Fund in order to have a complete information on the costs and risks of the Fund. These documents, as well as the latest annual and semi-annual reports and the composition of the assets, are available free of charge on written request via email to clientservice@tobam.fr, and by any means to the Management company. They are also available on the website www.tobam.fr.

Modification du Fonds « TOBAM Bitcoin Enhanced Fund »:

Nous vous informons que TOBAM, la Société de Gestion de TOBAM Bitcoin Enhanced Fund (le « Fonds ») a décidé de modifier la documentation du Fonds tel qu'il suit :

- Modification de la section « 2. Description des instruments dérivés utilisés pour réaliser l'objectif d'investissement » :
 - o Ajout du risque actions parmi les risques que le gérant du Fonds peut chercher à atténuer.
 - o Ajout de l'arbitrage comme type d'opérations (ou de trading).
 - o Ajout des obligations remboursables au gré de l'émetteur ou du porteur (*callable/puttable bonds*), des contrats à terme (*futures*) sur actions, des options sur actions, des swaps sur actions, ainsi que des contrats à terme de gré à gré (*forwards*) au sein de la liste des instruments financiers utilisés, en remplacement des dérivés de crédit.
- Modification de la section « 6. Pour les acquisitions et cessions temporaires de titres »
 - o Ajout de l'optimisation des revenus et de la performance du Fonds parmi les types d'opérations.
- Suppression de BITGO Trust en tant que dépositaire du Bitcoin.
- Clarification et extension des règles de valorisation. Les options négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont désormais expressément mentionnées aux côtés des contrats à terme (*financial futures*) pour être valorisées selon la même méthodologie.
- Addition de la possibilité pour la Société de Gestion de réduire ou de supprimer, à sa seule discrétion, le montant minimum de souscription initiale pour tout souscripteur.

Ces modifications ne nécessitent pas l'accord de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ces modifications entreront en vigueur le 12/10/2026.

Toutes les autres caractéristiques de ce Fonds resteront inchangées.

Nous vous rappelons qu'il est important de prendre connaissance de la documentation du Fonds pour avoir une information complète sur les coûts et risques du Fonds. Ces documents, ainsi que les derniers rapports annuels et périodiques et la composition des actifs, sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite via email à clientservice@tobam.fr, et par tout moyen auprès de la Société de gestion. Ils sont aussi disponibles sur le site internet www.tobam.fr.